

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la ville d'ISBERGUES,

Vu le code des communes et le Code général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'après les récentes intempéries, il s'avère indispensable d'interdire l'utilisation des terrains de football municipaux de la Roupie, complexes Jaurès et Basly en vue d'éviter des dégradations.

Objet :

**Fermeture des terrains
de football municipaux
de la Roupie, Basly et Jaurès
SAUF TERRAIN SYNTHETIQUE
ET TERRAIN DE BERGUETTE**

Du 31 mars au 2 avril 2023

ARRETE

Article 1^{er} : Les terrains de football municipaux de la Roupie, Basly et Jaurès seront interdits à toutes compétitions et entraînements du vendredi 31 mars 2023 au dimanche 2 avril 2023 inclus.

Article 2 : Les responsables d'associations ayant prévu des rencontres sur ces terrains aux dates reprises ci-dessus seront invités à les reporter.

Article 3 : Ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Béthune pour visa.

Fait à ISBERGUES, le trente et un mars deux mil vingt-trois.

FC la Roupie Isbergues

Siège social
Mairie d'Isbergues
0321613080


G. BODARD
ES Di.

Le Maire,


MAIRIE D'ISBERGUES
62330